



ASSEMBLEE GENERALE (BIENNALE) DE LA CONFRÉRIE DES VIGNERONS DE VEVEY

DU 4 MAI 2019 A 13H30

Présidence de M. François Margot, Abbé-Président.

L'assemblée biennale se tient aux Galeries du Rivage à Vevey.

603 membres ont pu signer les feuilles de présence, sans compter les membres du Conseil. Nombreux sont les membres qui se sont excusés.

1. *Accueil de M. l'Abbé-Président*

L'Abbé-Président souhaite une chaleureuse bienvenue à tous les membres présents pour cette Biennale 2019, particulièrement fournie.

La convocation et son ordre du jour, envoyés par courrier selon les délais statutaires plus de quinze jours avant l'assemblée, sont adoptés.

L'assemblée applaudit Olivier Commend, Sandra Leydu Molinari, Etienne Rivier et Yves Raboud, désignés en tant que scrutateurs.

2. *Prestation du serment par les nouvelles Consœurs et les nouveaux Confrères*

39 nouveaux membres sont agrégés et 74 filles et fils de membres sont reconnus après avoir prêté serment. Il est à remarquer que de nombreuses personnes ayant demandé leur reconnaissance durant les années 2017 et 2018 sont absentes et n'ont de ce fait pas pu prêter le serment statutaire.

Lors de l'appel de Noé Genton, fraîchement reconnu, l'Abbé-Président rend un hommage tout particulier à sa famille pour son attachement de très longue date à l'élevage des bœufs qui, jusqu'alors, faisaient partie de toute Fête des Vignerons.

3. *Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 30 juin 2017*

Le procès-verbal de la dernière assemblée est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. *Rapport de gestion et comptes 2017-2018*

L'Abbé-Président donne lecture du rapport de gestion des années 2017 et 2018. Mis en discussion, ce rapport ne suscite aucune remarque. Il sera ainsi disponible en l'état sur le site Internet de la Confrérie des Vignerons (www.confreriesdesvignerons.ch).

Jean-Christophe Gross, Connétable, présente quant à lui les comptes 2017 et 2018 de la Confrérie des Vignerons ainsi que de la Fondation de la Confrérie des Vignerons sur la base du rapport de la fiduciaire José Giavazzi SA à Montreux, nouvel organe de révision



depuis l'année 2018. Il rappelle que les comptes 2017 ont été vérifiés par la fiduciaire René Guignard à Vevey.

Parmi les éléments significatifs des années 2017-2018, il mentionne l'adaptation régulière des limites stratégiques concernant les placements afin de créer les liquidités nécessaires à l'organisation de la Fête des Vignerons 2019.

Confrérie des Vignerons

Ainsi, pour la Confrérie des Vignerons,

le capital de la Confrérie des Vignerons au 31.12.2016 de	CHF 12'946'470.-
a été augmenté par l'excédent de produits de l'exercice 2017 de	CHF 262'256.-
et diminué par l'excédent de charges de l'exercice 2018 de	<u>CHF - 530'647.-</u>
d'où un capital au 31.12.2018 de	CHF 12'678'079.-

Fondation de la Confrérie des Vignerons

Les fonds propres de la Fondation totalisaient au 31.12.2016	CHF 2'268'956.-
Et ont été augmentés par l'excédent de produits de l'exercice 2017 de	CHF 60'789.-
Et par l'excédent de produits de l'exercice 2018 de	<u>CHF 43'171.-</u>
Soit un total de fonds propres au 31.12.2018 de	CHF 2'352'916.-

Suite à sa présentation, le Connétable prie l'assemblée de bien vouloir accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge.

La discussion est ouverte par l'Abbé-Président. Ne suscitant ni questions ni remarques, il propose l'adoption en bloc du rapport de gestion 2017-2018, du rapport de révision et les comptes 2017 et 2018 de la Confrérie des Vignerons et de la Fondation de la Confrérie des Vignerons ainsi que l'octroi de la décharge. Un vote unanime de l'assemblée confirme l'adoption de ces quatre points soumis à délibération.

5. *Élections statutaires*

L'article 18 des statuts de la Confrérie des Vignerons prévoit un renouvellement par tiers tous les deux ans des membres du Conseil. Ainsi, sont soumis à une réélection en 2019 : MM. Henri Olivier Badoux, Nicolas Gehrig, Jean-François Chevalley, Blaise Duboux, Conrad Briguët et Jean-Daniel Rogivue. Tous acceptent une réélection et sont reconduits dans leur fonction par des applaudissements chaleureux de l'assemblée.

La limite d'âge ayant atteint le Conseiller Philippe Petitpierre, ce dernier devient dès ce jour Conseiller honoraire. Philippe Petitpierre a été agrégé le 13 juin 1997, et, dans la foulée, intègre le Rière-Conseil. Il accède au Conseil le 22 juin 2001. Il a œuvré sans compter son temps pour la Fête des Vignerons 1999, en tant que président du Comité des ventes et du Conseil exécutif. François Margot assure Philippe Petitpierre de l'indéfectible et respectueuse amitié du Conseil et de la Confrérie. Il est chaleureusement applaudi.

Pour remplacer Philippe Petitpierre, le Conseil propose la candidature de Monsieur Yvan Leupin. Né le 22 mars 1981, originaire de Vevey et de Muttenz, M. Leupin habite à St-Légier. Notaire de métier, il est très investi dans la vie associative veveysanne, il préside la SIC et travaille au sein de la Commission juridique de la Fête des Vignerons 2019.



Il n'y a pas d'autres candidatures.

L'Abbé-Président met aux voix la candidature d'Yvan Leupin qui est nommé Conseiller de la Confrérie des Vignerons à l'unanimité par acclamation.

6. *Fête des Vignerons 2019*

Avant de parler de la Fête des Vignerons, l'Abbé-Président se propose d'effectuer un acte particulier : il invite le Commandant des Cent Suisses Stéphane Krebs ainsi que leur porte-drapeau Denis Fauquex à s'avancer, suite à quoi il leur remet solennellement le nouveau drapeau de la Compagnie qui est frappé de la devise *Honneur et Fidélité* et de deux dates, 1819 et 2019. C'est en effet le 200^e anniversaire de la présence des Cent Suisses dans les Fêtes des Vignerons. L'Abbé-Président leur confie le drapeau pour la troupe de Lavaux et de Vevey sous de chaleureux applaudissements.

En l'absence de délégués de la Direction Artistique, encore en répétition, l'Abbé-Président rapporte sur la Fête des Vignerons du point de vue artistique, de sa technique et du travail de ses créateurs, Daniele Finzi Pasca, Hugo Gargiulo, Maria Bonzanigo, Jérôme Berney, Valentin Villard, Blaise Hofmann, Stéphane Blok, Giovanna Buzzi, Bryn Walters, Alexis Bowles, Roberto Vitalini et Martin Reich.

Lieu scénique

Suivi par le Conseiller Daniel Willi, le calendrier d'exécution de la construction de l'arène est tenu. Le chantier a été conduit de main de maître et a réuni de très nombreux intervenants. L'arène terminée, il faut désormais l'équiper de toute la technique nécessaire, ce à quoi le chantier s'emploie actuellement. Il rappelle les défis techniques que représentent l'installation de près de 900 m² de plancher LED, d'écrans verticaux (LEDs également), de cinq scènes latérales et d'une acoustique de premier ordre. Il mentionne également l'éclairage, les quatre escaliers monumentaux dont deux, au nord et au sud, se lèvent comme des ponts levis, la trappe d'accès par le sud, le plancher qui est, pour la première fois, surélevé par rapport au niveau naturel de la place du Marché. Nombre d'éléments techniques sont des premières mondiales. Au sud de ces arènes se dressent sur trois niveaux les « Terrasses de la Confrérie », face à un panorama exceptionnel, où la Confrérie, le public et les Partenaires pourront se rencontrer. C'est là que nombre de producteurs de vins de la région (Office des Vins vaudois) et de toute la Suisse (Swiss Wine Promotion) pourront se présenter. Les Terrasses de la Confrérie ouvrent fin mai. Il est persuadé que les acteurs-figurants, qui vont commencer à répéter durant cette période-là, y trouveront rapidement leurs marques.

Scénographie

La technique de l'incrémentation d'images va pallier les nombreux décors physiques d'antan : moins de chars, moins d'attributs portés. Beaucoup d'images vont créer de manière subtile des ambiances changeantes : jeux de couleurs, références historiques, images naturelles. Il y aura par conséquent des couches de compréhension différentes. Une acrobate survolera l'arène comme une libellule, des ballons vont s'élever, des flammes surgir, des ventilateurs soulever une immense bâche pour recréer la surface du



lac qui se meut. Une multitude d'éléments scénographiques viendront ajouter leur pertinence à l'histoire racontée.

Les éclairages seront très présents et l'imagerie LED permettra, en raison de l'infinie subtilité de la technique d'aujourd'hui, d'avoir des images perceptibles même en plein jour. Une adéquation aussi parfaite que possible entre spectacle de jour et spectacle de nuit a été recherchée, même si la nuit recèlera des moments particulièrement poétiques. Il est indéniable que c'est la nuit que cette imagerie rajoutera une couche de narration supplémentaire.

Pour le son, d'immenses grappes de haut-parleurs sont pendus aux huit mâts érigés dans l'arène. Ces nombreux haut-parleurs doivent permettre une forme d'ubiquité du son, afin que chacun entende parfaitement ce qui se passe. L'oreille doit ainsi guider naturellement le regard vers l'origine du son. Tous les figurants seront équipés de petites oreillettes afin de savoir ce qui se passe, avoir le retour du son et entendre les ordres de l'équipe de mise en scène.

Narration et mise en scène

Le spectacle se découpe en dix-neuf tableaux ne suivant plus forcément le fil des saisons. Il raconte une histoire, celle des gestes des vigneron, ceux qui sont honorés pendant la Fête des Vignerons mais aussi tous ceux qui, de près ou de loin, cultivent la terre et la nature. Le spectacle débute et se termine de manière très dynamique par les vendanges. Entre des moments narratifs, qui évoquent la vie du vigneron, des tableaux traditionnels et des histoires originales seront intercalés. Les Cent Suisses seront présents. Ils seront accompagnés d'une remarquable troupe de cent hommes et de cent femmes, les Cent pour Cent.

Les armaillis font également partie de la distribution : onze chanteurs interpréteront la magnifique variation du Ranz des vaches, avec les chœurs qui vont se répondre. Comme à chaque fois, la Noce sera représentée, tout comme une belle allusion au lac avec ses pêcheurs ou encore la Foire de la St-Martin.

Aux deux-tiers du spectacle interviendra le Couronnement. Le premier jour, comme il est de tradition, celui-ci aura une valeur symbolique et solennelle unique. 84 vigneron seront appelés, applaudis, récompensés. Couronnement compris, la Première durera environ trois heures et demie. Les représentations successives, quant à elles, feront environ deux heures et demie. Chaque spectacle comprendra un rappel plus bref du Couronnement, avec quelques vigneron.

Au travers de cette narration, des personnages accompagneront le propos : un grand-père et sa petite-fille, qui l'interrogera sur les gestes des vigneron, leurs activités, leur signification. Ce fil narratif interviendra comme moment de liaison entre les différents tableaux. Il en est de même des « Trois Docteurs », qui, tels les comédiens de la Commedia dell'arte, apporteront une touche d'humour.

Tout cela ne serait rien s'il n'y avait la chorégraphie. Celle-ci est très exigeante. François Margot tient à rendre hommage à tous les figurants qui, depuis des mois, répètent avec ferveur. Le spectacle qui se construit est d'une qualité professionnelle mais exécuté avec des amateurs ! Il aimerait remercier très chaleureusement tous les figurants, dont des Consœurs et des Confrères, qui s'adonnent à cet entraînement exigeant, alors qu'ils n'y étaient pas forcément préparés, et ne pensaient sans doute pas avoir à travailler autant. Les répétitions vont bon train. Une application permet de suivre leur cadence. Partout, chaque jour, samedi, dimanche compris, des répétitions se déroulent ! Cet effort est



énorme, et ce débordement d'engouement, d'enthousiasme et d'énergie est tout à fait exceptionnel. Ces nombreuses répétitions se déroulent encore en salles et sous la tente dressée sur le plateau de la Veyre, mais elles vont commencer in situ, dans les arènes, dès la deuxième partie du mois de mai. Il s'agira alors d'apprivoiser un immense espace ultra-technologique qui, paradoxalement, donne la sensation de se trouver dans un nid, un lieu d'intimité et de proximité où l'émotion sera très présente. Et, si celle-ci sera particulièrement palpable, c'est notamment grâce aux costumes. Le costume permet de se sentir différent, le temps d'un été, en hommes et femmes qui célèbrent leur pays, son ADN qui est la Fête des Vignerons. Le calendrier est tenu pour les costumes, on assiste à St-Légier, dans la zone industrielle de la Veyre, à un travail extraordinaire : prise des dernières mesures, retouches et livraison des costumes en même temps. Les équipes de bénévoles travaillent avec un engouement extraordinaire dans cette fourmilière nommée *Top Tip*. Il tient à les en féliciter et les en remercier.

Les textes – les poèmes – sont magnifiques ! Ils sont aujourd'hui édités et publiés. Ils permettent à chacun de s'en imprégner, comme le font tous ceux qui chantent ces textes. Les choristes les trouvent beaux. Ils s'allient parfaitement à la musique. Les poètes ont su s'adapter au langage musical. Leur travail est désormais terminé.

Les musiques sont, elles aussi, « en boîte ». L'essentiel de la musique orchestrale a été enregistrée à Bâle, il y a peu, grâce à l'intervention de l'Orchestre du Festival Menuhin Gstaad qui est constitué de jeunes instrumentistes suisses. Le reste de la musique sera prise en charge en direct par l'Harmonie, qui donnera un extrait de sa musique lors de la Proclamation.

Les Chœurs répètent à foison et avec plaisir. La réception des chants par les choristes est remarquable. Cela constitue d'ores et déjà un succès quand on sait que les parties chantées sont essentielles à la perpétuation de l'art choral de ce pays. François Margot salue le travail exceptionnel des deux cheffes de chœur Caroline Meier et Céline Grandjean, qui ont su s'adapter aux exigences de la direction de chœur. Avoir à peu près 800 chanteurs devant soi, c'est un métier, c'est une motivation, et leur implication et leur engagement de grande qualité doivent être salués.

Opérationnel

Au niveau de l'opérationnel, de la Direction exécutive, c'est également une véritable fourmilière qui est en action. Les tâches sont multiples, mais l'effort de cette dernière ligne droite se concentre, principalement, sur ce qu'il convient d'appeler le marketing et la promotion. Il espère que les membres de la Confrérie seront de nombreux ambassadeurs particulièrement persuasifs pour faire comprendre à chacun combien il est nécessaire aux hommes et aux femmes de ce pays de venir assister à la Fête des Vignerons cet été. Il n'y en aura ensuite plus pendant 20 ans.

7. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

En raison du temps très incertain, la partie officielle de la Proclamation aura lieu aux Galeries du Rivage à l'issue de cette assemblée.

Une délégation du Conseil accueillera la Municipalité de Vevey pour être amenée en cortège, en compagnie des centaines des figurants en costumes, jusqu'aux Galeries du



P.V. de l'assemblée biennale du 4 mai 2019

Rivage. Là aura lieu la partie officielle et récréative au cours de laquelle des musiques de la Fête seront exécutées en public pour la première fois et une verrée offerte à la population.

Enfin, avant de clore la séance, M. l'Abbé-Président tient à saluer la mémoire de M. Kurt Stalder, l'un des fifres de Bâle, qui devait jouer ce jour, brusquement décédé hier soir à Epresses. L'assemblée respecte une minute de silence en signe de respect.

La séance est levée à 15h20.

**L'Abbé-Président
François Margot**

**La Secrétaire
Sabine Carruzzo**